

**COMMUNAUTE  
DE COMMUNES  
DU PAYS DE  
SAINT-YRIEIX****DELIBERATION DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE n°2024-069**

L'an deux mille vingt quatre, le 11 avril à 18 h

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Patrick DARY**.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 29 mars 2024

**Nombre de délégués :**

- en exercice : 29  
 présents : 21  
 votants : 24

**OBJET :**

Création d'un emploi permanent d'Adjoint Administratif « Chargé d'accueil et assistant de gestion administrative »

**PRESENTS** : M. Pierre VERGNOLLE, Mme Annick HUCHET, M. François BOISSERIE, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET-LACOMBE, Mme Céline BOYARD, M. Roland POURCHET, M. Jean-Claude FRACHET, M. Laurent GORYL, M. Pierre ROUX, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, Mme Evelyne MACHANE, Mme Marie Madeleine LORIN, Mme Monique PLAZZI, Mme Annie ARNAUD, Mme Valérie Isabelle BONIN, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Sandrine FUSADE et Mme Stéphanie TOESCA.

**ABSENTS Excusés** : M. Daniel BOISSERIE, M. Jacques BLONDY, Mme Delphine PERRIER Gay, M. Ludovic TURPIN, Mme Catherine L'OFFICIAL, Francis CUBERTAFON, Mme Pascale BRACHET, M. Alain BLONDY.

Daniel BOISSERIE donne pouvoir à Patrick DARY  
Catherine L'OFFICIAL donne pouvoir à Laurent GORYL  
Alain BLONDY donne pouvoir à Annie ARNAUD

**SECRETAIRE** : Roland POURCHET

Rapporteur : P. MILLET-LACOMBE

Considérant la fréquentation de la Maison France Services ;

Considérant la nécessité d'assurer un accueil de qualité à la Communauté de Communes ;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré à l'unanimité :

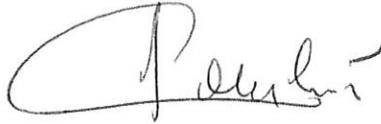
- **crée** un poste d'adjoint administratif "chargé d'accueil et assistant de gestion administrative" à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024 ;
- **autorise** le recrutement d'un contractuel, si le poste ne peut être pourvu par un fonctionnaire, selon l'article L.332-8 3° du Code Général de la Fonction Publique permettant au groupement de communes regroupant moins de 15 000 habitants de recruter des agents contractuels sur des emplois permanents pour tous les emplois pour une durée de 1 an et une rémunération fixée au 1<sup>er</sup> échelon ;
- **précise** que les missions à assurer sont définies dans la fiche de poste ;
- **autorise** Monsieur le Président à signer tout document afférent à ce dossier ;

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

- **modifie** le tableau des effectifs tel que joint aux présentes ;
- **inscrit** les crédits au budget de la Communauté de Communes.

**Le secrétaire**



**R. POURCHET**

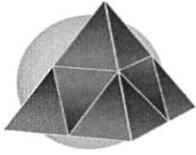
Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifiée conforme,

**Le Président**



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.



Communauté de Communes  
du Pays de Saint-Yrieix

## Tableau des effectifs des emplois permanents au 01/09/2024

Grades	Catégorie	Temps de travail*	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	dont contractuel
<b>Emploi fonctionnel</b>					
Directeur général des services	A	TC	1	0	
<b>Filière administrative</b>					
Attaché principal	A	TC	1	1	
Attaché	A	TC	2	1	1
Rédacteur principal de 1° classe	B	TC	1	1	
Rédacteur principal de 2° classe	B	TC	2	1	
Rédacteur	B	TC	2	0	1
Adjoint administratif principal de 1° classe	C	TC	2	2	
Adjoint administratif principal de 1° classe	C	TNC	1	1	
Adjoint administratif principal de 2° classe	C	TC	2	0	
Adjoint administratif principal de 2° classe	C	TNC	1	0	
Adjoint administratif	C	TC	2	1	
<b>Filière technique</b>					
Ingénieur	A	TC	1	0	
Technicien principal de 1° classe	B	TC	2	2	1
Technicien	B	TC	1	0	
Agent de maîtrise	C	TC	1	0	
Adjoint technique principal de 1° classe	C	TC	1	1	
Adjoint technique principal de 2° classe	C	TC	3	0	
Adjoint technique principal de 2° classe	C	TNC	1	1	
Adjoint technique	C	TC	3	3	
Adjoint technique	C	TNC	2	1	
<b>Filière culturelle</b>					
Assistant d'enseignement artistique principal de 1° classe	B	TC	4	3	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1° classe	B	TNC	1	1	
Assistant d'enseignement artistique principal de 2° classe	B	TC	3	2	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2° classe	B	TNC	4	3	2
Assistant d'enseignement artistique	B	TNC	3	2	2
<b>Filière animation</b>					
Animateur principal de 1° classe	B	TC	1	1	
Animateur principal de 2° classe	B	TC	1	1	
Adjoint d'animation principal de 1° classe	C	TC	1	1	
Adjoint d'animation	C	TC	1	0	
<b>Filière médico-sociale</b>					
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	TC	1	1	

\* TC = temps complet / TNC = temps non complet